



**SOCIÉTÉ DES POÈTES FRANÇAIS**



## **REGLEMENT CONCOURS NATIONAL JEUNESSE 2019-2020**

### **DE LA SOCIÉTÉ DES POÈTES FRANÇAIS**

**Ouvert du 20 juin 2019 au 15 février 2020**

#### **1. Candidatures et modalités**

- Sont appelés à participer à ce **concours gratuit**, les jeunes poètes francophones, par candidatures **individuelles** ou **collectives** de la classe de CP jusqu'à 25 ans révolus, scolarisés ou non.
- Les candidatures seront examinées comme suit :
  - CP au CM1
  - CM2 ET 6èmes
  - Classes de 5<sup>ème</sup> à celles de 3èmes
  - Classes de secondes et premières ou équivalents pour non scolarisés
  - Terminales et étudiants ou équivalents pour non scolarisés jusqu'à 25 ans révolus
- Seront acceptés de 1 à 5 poèmes ou un tapuscrit inédit (20 poèmes maximum).
- Tous les modes d'écriture poétique - classique, néoclassique, libre ou libérée, prose poétique, haïkus – sont acceptés, thème libre.

#### **2. Envoi des Œuvres**

Les poèmes ou tapuscrits sont à adresser **exclusivement et directement scannés en PDF** (Times New Roman 12 ou 14 pt) à la Responsable du concours jeunesse : [nicoleportay@gmail.com](mailto:nicoleportay@gmail.com) avec copie au Président de la S.P.F. : [spf.jeancharlesdorge@gmail.com](mailto:spf.jeancharlesdorge@gmail.com)

#### **En tête de chaque poème ou tapuscrit seront notés :**

- les nom et prénom de l'auteur,
- son âge, son niveau scolaire et l'adresse complète de son établissement
- son adresse postale complète (pays y compris),
- son numéro de téléphone, fixe et/ou portable (avec préfixe international, pour les résidents hors de France),
- une adresse-mél de contact.

### **3. Jury et Palmarès**

**Les décisions et les commentaires du jury sont sans appel.**

**Le palmarès sera adressé par courriel à tous les participants, entre le 25 mars et le 20 avril 2020.**

**Ce palmarès sera affiché sur le blog de la Société des Poètes Français.**

**Les lauréats, qui recevront un diplôme, seront avisés de la date et du lieu éventuel de remise des prix par les délégués ou correspondants, le cas échéant, ils recevront celui-ci par courrier.**

### **3. Divers**

**La SOCIÉTÉ DES POÈTES FRANÇAIS, seule destinataire des candidatures, se réserve le droit de publier les poèmes primés.**

**Les lauréats ou leurs tuteurs légaux seront invités à signer une autorisation d'utilisation du droit à l'image et à la voix.**

**Chaque lauréat aura le droit de se prévaloir de son prix, soit dans sa biobibliographie, soit par un avis apposé sur l'ouvrage primé, en indiquant : « Lauréat du Prix...(intitulé du prix)....2020 décerné par la Société des Poètes Français ».**

**La seule participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**